

Droits et taxes sur boissons au 1^{er} janvier 2025


Produit	iDViniStoria – A partir de la version 11.6.0.0
Auteur	Thierry GOUT et Aurélie TOSTAIN
Date de création	20/12/2024
Evolution intermédiaire	
Dernière mise à jour	30/12/2024

Table des matières

1-	Préalable.....	2
2-	Impact dans iDVinistoria.....	4
a.	Mise à jour logiciel.....	4
b.	Installation de la mise à jour des taxes.....	4
c.	Actualisation des données dans iDVinistoria	6
➤	Recalcul des taxes sur les articles.....	6
➤	Recalcul des HT et TTC sur les tarifs	6
➤	Commandes en cours non livrées sur 2023.....	7
➤	Duplication de commande	8
➤	Avoir automatique.....	8
➤	Avoir avec saisie.....	8
d.	Viniflux.....	8

Droits et taxes sur boissons au 1^{er} janvier 2025

1- Préalable

Le 1^{er} janvier 2025 les droits d'accises sur les boissons alcoolisées et les contributions sur les boissons sucrées et édulcorées seront réévalués sur la base de l'évolution de l'indice des prix à la consommation pour 2023 plafonné à 1.75%.

Tableaux des évolutions au 1^{er} janvier 2025

Articles CGI	Code Taxe	Nature de la mesure	Montants 2024	Montants au 1er janvier 2025
317	L440	bouilleurs de crus (au-delà de 10 litres par campagne)	1 866.52 €	1 899.18 €
402 Bis	L423	droit de consommation (VDN par hl/vol)	50.60 €	51.49 €
402 Bis	L402 / L425	droit de consommation (produits intermédiaires <= 18°) par hl/vol	202.39 €	205.93 €
403	L433	droit de consommation (rhum DOM) par hl/AP	933.78 €	950.12 €
403	L405/ L412/ L435/ L440	droit de consommation (tarif général) par hl/AP	1 866.52 €	1 899.18 €
438	L393	droit de circulation (cidres) par hl/vol	1.41 €	1.43 €
438	L387 / L390	droit de circulation (vins tranquilles, autres pds fermentés) par hl/vol	4.05 €	4.12 €
438	L385	droit de circulation (vins mousseux, effervescents) par hl/vol	10.02 €	10.20 €
520 A	L453	droit spécifiques sur les bières (moins de 2,8 % vol) par hl/AP	398.00 €	405.00 €
520 A	L455	droit spécifiques sur les bières (> 2.8 % vol) par hl/AP	796.00 €	810.00 €
520 A	L457 L463 L467	droit spécifiques sur les bières par hl/AP L457 : Brasseurs < 10 000 hl L463 : Brasseurs > 10 000 hl et < 50 000 hl L467 : Brasseurs > 50 000 hl et <200 000 hl	398.00 €	405.00 €
520 Alb	L473	Boissons non alcoolisées	0.54 €	0.54 €
1613 Bis	L540	Taxe premix par décilitre/alcool pur	11.00 €	11.00 €
1613 Bis	L541	Taxe premix par décilitre/vins et art 435 II / alcool pur	3.00 €	3.00 €
L 245-9 séc.soc	L658	Cotisation Sécurité Sociale (Spiritueux > 18° hors Rhum des DOM) par hl/vol AP	599.31 €	609.80 €
L 245-9 séc.soc	L662	Cotisation Sécurité Sociale (Spiritueux > 18° Rhum des DOM) par hl/vol AP	599.31 €	609.80 €
L245-9 séc.soc	L666	Cotisation Sécurité Sociale (Produits intermédiaires > 18°) par hl/vol. EFF	50.60 €	51.49 €
	L670	Cotisation Sécurité Sociale (VDN AOC > 18°) par hl/vol. EFF	20.26 €	20.61 €
	L666	Cotisation Sécurité Sociale (Bières>18°) par hl/vol	50.60 €	51.49 €
	L666	Cotisation Sécurité Sociale (Bières>18° Brasseries <=10 000 hl) par hl/vol	50.60 €	51.49 €
	L666	Cotisation Sécurité Sociale (Bières>18° Brasseries >10 000 hl et <=50 000 hl) par hl/vol	50.60 €	51.49 €

Droits et taxes sur boissons au 1^{er} janvier 2025

Articles CGI	Code Taxe	Nature de la mesure	Montants 2024	Montants au 1er janvier 2025
	L666	Cotisation Sécurité Sociale (Bières>18° Brasseries >50 000 hl et <=200 000 hl) par hl/vol	50.60 €	51.49 €
520 C	E666	Contribution sur les boissons contenant des édulcorants	3.34 €	3.50 €
520 B	E675	Contribution sur les boissons contenant des sucres ajoutés	Voir tableau ci-dessous	

Code taxe E675 à partir du 1^{er} janvier 2025 :

Quantité de sucres ajoutés (en kilo) par hl de boisson	Tarif en euro par hl de boisson pour 2024	Tarif en euro par hl de boisson pour 2025
Inférieure ou égale à 1	3.34	3.50
2	3.90	4.09
3	4.44	4.65
4	4.99	5.23
5	6.11	6.40
6	7.22	7.57
7	8.33	8.73
8	10.55	11.06
9	12.77	13.38
10	14.98	15.70
11	17.21	18.04
12	19.43	20.36
13	21.65	22.69
14	23.87	25.02
15	26.09	27.34
Au-delà de 15	+ 2.21 €	2.32

Droits et taxes sur boissons au 1^{er} janvier 2025

2- Impact dans iDVinistoria

a. Mise à jour logiciel

Vous avez 3 options pour faire évoluer vos taxes de 2025 :

- Télécharger la mise à jour complète de iDVinistoria et ainsi faciliter la transition vers les nouveaux taux gérés à date de validité (disponible la dernière semaine de l'année)
- Télécharger simplement la mise à jour des taux d'accises sans mettre à jour votre logiciel iDVinistoria (disponible la dernière semaine de l'année)
- Anticiper la disponibilité de la mise à jour et saisir vous-même les taux de taxes valides à partir du 01/01/2025 dans iDVinistoria (voir la documentation « **Vinistoria_v9_Gestion_des_accises_a_date.doc** »)

La mise à jour des taux de droits d'accises et la vignette Sécurité Sociale doit être idéalement réalisée **avant toute saisie de mouvement** (opération commerciale, mouvement de stock, fabrication) sur l'année 2025.

b. Installation de la mise à jour des taxes

Pour le téléchargement de la mise à jour, se rendre sur le portail <http://lgiportailviti.client-espace.com/>, se rendre dans la rubrique Version, puis iDVinistoria et enfin Gestion des taxes 2025.



The screenshot shows the iD Systemes portal interface. At the top, there is a navigation menu with 'Accueil', 'Documentations', 'Versions', 'FAQ', 'Newsletters', 'Actualités', and 'Webinaires'. The 'Versions' menu item is highlighted. Below the navigation, the main content area is titled 'Gestion des taxes 2025'. It contains two main sections:

- Modification des droits d'accises 2025**: Includes a 'Détails' button and a 'Téléchargement' button.
- Documentation de mise en place des taxes 2025**: Includes a 'Détails' button and a 'Téléchargement' button.

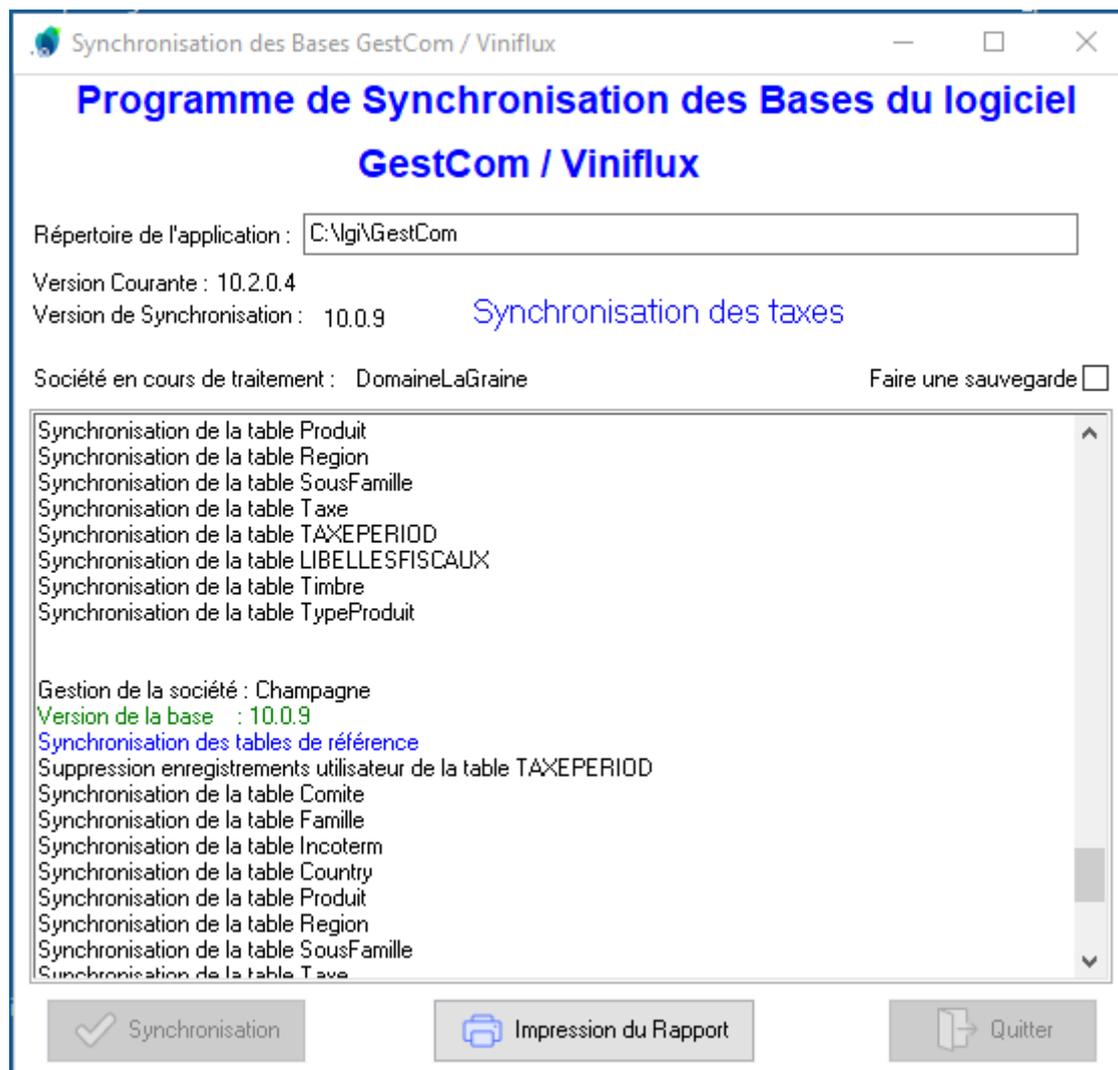
On the right side of the page, there are sections for 'NOS SITES INTERNET' (listing 'La graine informatique', 'Vinistoria', 'Mobil order', 'Viti On Line') and 'NOTRE QUESTIONNAIRE' (with a link 'Aidez-nous à mieux vous connaître : cliquez-ici'). At the bottom, there is a 'RECHERCHE' section and a pagination control showing 'Afficher Num' with a dropdown set to '20'.

Téléchargez ainsi la mise à jour correspondante.

Droits et taxes sur boissons au 1^{er} janvier 2025

Après téléchargement de la mise à jour, décompresser le fichier et copier tous les fichiers sur votre serveur dans un même répertoire (par défaut f:\lgi\Maj Vinistoria Droits).

A partir du serveur et une fois que tous les utilisateurs sont sortis de Vinistoria, lancer la mise à jour en double-cliquant sur le programme « FISynchroBase.exe ».



Droits et taxes sur boissons au 1^{er} janvier 2025

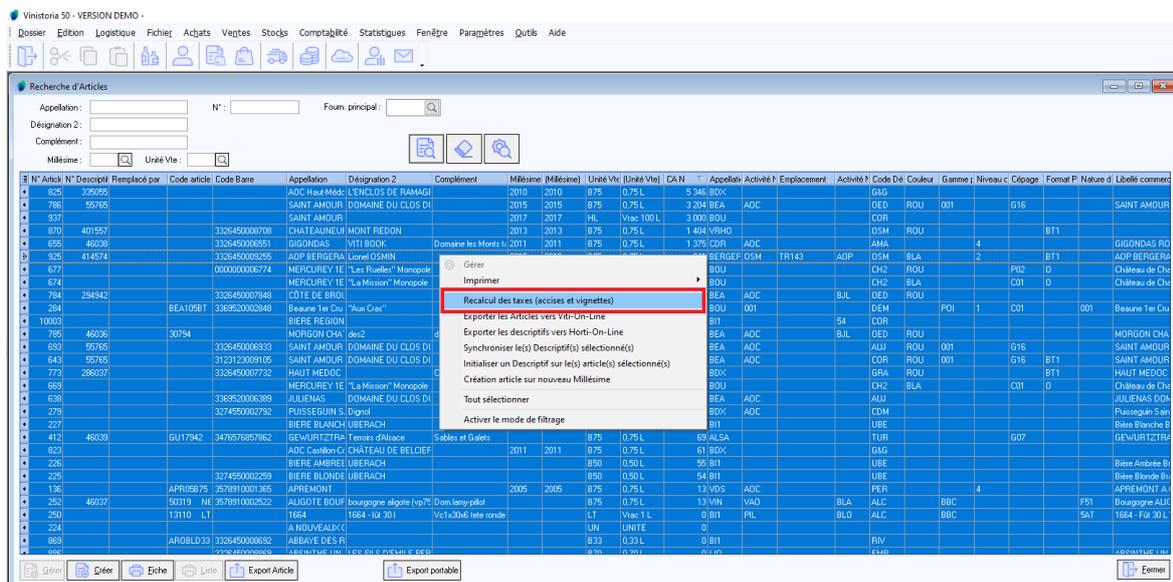
c. Actualisation des données dans iDVinistoria

Après mise à jour des taxes ou mise à jour complète de Vinistoria, procéder comme suit.

➤ Recalcul des taxes sur les articles

Afin d'actualiser le montant des accises et de la vignette SS sur les articles, il est nécessaire d'aller en « Recherche d'articles », cliquer sur la loupe pour obtenir la liste complète des articles.

Faire un CTRL-A pour sélectionner tous les articles puis un clic-droit et choisir l'option « Recalcule des taxes (accises et vignettes) » :



Les taxes sont alors recalculées sur l'ensemble des articles sélectionnés.

➤ Recalcul des HT et TTC sur les tarifs

Les tarifs généraux HT ou TTC sont mémorisés de manière à présenter les deux valeurs (HT et TTC) à l'affichage. Sur les tarifs HT une augmentation des taxes provoquera donc une augmentation du tarif TTC. A l'inverse les tarifs TTC s'ils sont maintenus à leur valeur correspondent à un tarif HT hors droits plus faible.

Afin d'actualiser ces valeurs dans les tarifs généraux ou les tarifs personnalisés, il est nécessaire de les sélectionner tous et d'utiliser la fonction « Recalcul HT/TTC des lignes sélectionnées » accessible par un clic-droit :

Droits et taxes sur boissons au 1^{er} janvier 2025

N° Art.	Code article	Appellation	Désignation 2	Unité (Unité Vite)	Appellat. TVA	Date début N° C	Date fin N° 01	HT (N° 01)	TTC (N° 01)	Prix hors do.	Montant Marge	Taux Marge	Coefficient Marj.	Prix ref marg.	Droits d'acci	Vignette SS	Prix ref marg.	Activité H	Activité F	Code Dé	Couleur	Gamme	N°
250	13110	LY 1664	1664 - lui 301	LT	Vias 1	01/01/2013	31/12/2100	6.9000	7.0600		1.5624	28.81 %	1.4000		3.9100		3.9100	PL	BLO	ALC		BBC	
889	AP06LD03	ABBAYE DES ROCS BLONDE		B20	0.50 L	01/01/2013	31/12/2100	1.8000	2.2800														
886		RENTRE UN EMILE 88' BLANCH		LES FILS D'EMILE 870	0.70 L	19/04/2017	31/12/2100	32.4000	42.0700		11.1452	46.21 %	1.8900	12.9000									
738		ABYMS		Jean CAVILLE	0.75 L	01/05/2015	31/12/2100	4.8000	5.7900		1.3717	28.63 %	1.4000	3.4000			3.4000		SAV	SAV	BLA		
548		ABYMS		Maison Valab	0.75 L	01/01/2014	31/12/2100				1.4412	29.45 %	1.4000	3.9500			3.9500		SAV	VIA	BLA		
251	30338	D'ADELSCOTT		adelcott 6.6' (v) 17	0.33 L	01/01/2013	31/12/2100							1.5000			1.5000	BFS	BLO	VHF	100	BBC	4
254	3902145	AGUA DE PIEDRA SELECCION MA			0.75 L	23/02/2017	31/12/2100				22.4400						22.4400		RW				
862	3902116	AGUA DE PIEDRA SELECCION MA			0.75 L	23/02/2017	31/12/2100				20.5000						20.5000		RW				
866	3902115R	AGUA DE PIEDRA SELECCION MA			0.75 L	23/02/2017	31/12/2100				22.1600						22.1600		RW				
865	3902116R	AGUA DE PIEDRA SELECCION MA			0.75 L	23/02/2017	31/12/2100				23.7900						23.7900		RW				
863		ALGOTE BOURGOGNE			LT	01/01/2013	31/12/2100				1.5394						742.3700		MLC				
262	20319	MALLETTE BOURGOGNE		hougogne algote 11	0.75 L	30/12/1989	31/12/2100				3.5500						3.5500		WAO	BLA	ALC		BBC
702		ALTER EGO DE PALMER 2004 75 l			0.75 L	24/07/2013	31/12/2100				33.1900						33.1900		GEN				
703		ALTER EGO DE PALMER 2008 75 l			0.75 L	24/07/2013	31/12/2100	45.1000	53.9400		13.0800	29.00 %	1.4100	32.0000			32.0000		GEN				
105		ALTESSE PERRIER			0.75 L	30/12/1989	31/12/2100	6.9000	8.2500		1.3717	28.63 %	1.4000	4.9000			4.9000	ADC		MTH			4
186		SAVOIR/ALTESSE PERRIER			0.75 L	30/12/1989	31/12/2100	8.5500	8.8400		1.5817	28.63 %	1.4000	3.9400			3.9400	ADC		PH			
1408	488	ANJOU		DOMAINE LA DOUJ	0.75 L	05/12/2016	31/12/2100	3.7500	4.9000										ADP		PB	ROU	
1814	814	ANJOU - DOMAINE DU HAUT FRE'			C10 10L	01/01/2016	31/12/2100	26.7100	32.0500										ADP		PB	ROU	
88		ANJOU BLANC			0.75 L	30/12/1989	31/12/2100	3.9000	4.6900		1.1017	28.45 %	1.4000	2.7700			2.9000	ADC					

Ce recalcul n'aura aucun effet sur les calculs de commandes mais permet seulement de visualiser à l'écran un HT ou TTC en rapport avec la valeur du tarif de vente.

➤ Commandes en cours non livrées sur 2024

Les commandes saisies en 2024 et qui seront potentiellement livrées en 2025 ont été calculés initialement sur la base dans anciens taux de taxation.

Il est indispensable d'appliquer les nouveaux taux pour obtenir une valorisation correcte des futures liquidations des droits et taxes.

Mise à jour unitaire d'une commande

Le fait de passer en saisie sur une ligne en modifiant une quantité ou un prix unitaire ne provoque pas l'actualisation au nouveau taux des droits d'accises ni de la vignette SS.

Pour cela, deux possibilités :

- Ouvrir la commande à actualiser, se placer sur l'onglet « Lignes », sélectionner toutes les lignes et faire un clic-droit. Choisir l'option « Réinitialiser les taxes ». Toutes les lignes sélectionnées son actualisées.
- Supprimer les lignes concernées par les droits d'accises et la vignette SS et les ressaisir.

Mise à jour d'un groupe de commandes

En recherche des opérations commerciales, sélectionner les commandes « Non livrées » et « Non facturées ».

Faire un clic-droit et choisir l'option « Réinitialiser les taxes ».

Cette fonction permet d'actualiser les taux d'accises et de vignette SS sur les commandes sélectionnées.

Cette méthode est aussi valable pour les opérations de type « Offre », « Réservations » ainsi que pour les achats.

Droits et taxes sur boissons au 1^{er} janvier 2025

➤ Duplication de commande

La duplication d'une commande calculée sur la base des taux d'accises datant de 2023 génère une nouvelle commande identique à celle d'origine.

Le fait de modifier la date d'expédition va impacter la date d'application des taxes et ainsi les recalculer sur la base du taux en vigueur à cette nouvelle date sans autre opération à réaliser.

➤ Avoir automatique

Lors de la réalisation d'un avoir automatique, les droits d'accises ne sont pas actualisés dans celui-ci. De ce fait, il est nécessaire de réserver cette opération à des annulations de factures sur le mois de décembre 2024.

En effet, le taux appliqué reste celui de 2024.

➤ Avoir avec saisie

Même fonctionnement que la duplication de commande. Il faut conserver la date d'application des taxes sur 2024 afin que le remplacement éventuel en suspension stipule cette date d'origine d'envoi.

d. Viniflux

La validation de mouvements avec des droits d'accises au taux de 2024 sur l'année 2025 provoquera l'apparition de deux lignes par taxe utilisé dans la liquidation des droits et taxes.

Ceci ne doit se produire qu'en cas de réintégration sur 2025 de marchandises expédiées en 2024 et ne doit donc concerner que ce type d'opération.

Si des taxes sont calculées pour des livraisons en 2025 avec le taux de 2024 cela provient du fait que vous n'avez pas correctement respecté cette documentation quant aux procédures à appliquer.

Dans ce cas, contacter notre support en créant une DS afin de faire régulariser ces opérations.